

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier 2026, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. DUCHÂTELET Fabrice

Était absent excusé : néant

Était absent et représenté : M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 15

Absents ayant donné procuration : 1

Délibération n° 2026/01/01

Avenant 1, création de l'aire de camping-cars
EUROVIA

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis EUROVIA (avenant n° 1) d'un montant de 8 810.40 € HT nous a été présenté, correspondant à la création du réseau d'eaux usées pour l'aire de camping-cars et les futurs parcelles route de Varennes (pour rappel, les réseaux eaux usées neufs sont à la charge de la commune), montant 14 573.40 € HT, et la suppression de la clôture en treillis métallique, du portail battant et de la volige bois soit un montant de – 5 763.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'avenant n° 1 correspondant au devis d'un montant de 8 810.40 € HT pour la création de l'aire de camping-cars,
- Charge Madame le Maire de signer l'avenant et les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier 2026, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. DUCHÂTELET Fabrice

Était absent excusé : néant

Était absent et représenté : M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 15

Absents ayant donné procuration : 1

Délibération n° 2026/01/02

Subvention restauration du patrimoine bâti

SCI FVL, 1 rue de l'Evêché

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 23 janvier 2025, il a été décidé d'attribuer une subvention pour la restauration du patrimoine bâti.

M. GUILLET Fabrice, représentant de la SCI FVL propriétaire, sis 1 rue de l'Evêché a déposé un dossier pour la restauration des menuiseries et peintures extérieures. Le montant des travaux s'élève à 12 363.47 € TTC, sachant le montant des travaux est plafonné à 20 000.00 € TTC, pour une période de 6 ans. Le dossier a été suivi par l'architecte conseil et la déclaration de travaux a été validée par le service de l'urbanisme de Château-Gontier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Compte tenu du montant des travaux décide d'accorder la subvention de 2 472.69 €, soit 20 % du montant des travaux,
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention sur présentation de factures acquittées, et de l'attestation d'achèvement des travaux de l'architecte conseil.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire

Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier 2026, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. DUCHÂTELET Fabrice

Était absent excusé : néant

Était absent et représenté : M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 15

Absents ayant donné procuration : 1

Délibération n° 2026/01/03

Remboursement frais de travaux, et subvention exceptionnelle
Union Sportive Dionysienne

Madame le Maire expose au Conseil Municipal d'une demande du Président du Club de foot sollicitant le remboursement des frais des travaux fait en 2025 dans l'espace de convivialité (montant des travaux : 2 000 €), et d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Madame le Maire rappelle que l'espace de convivialité est un local communal qui est utilisé par les autres associations sportives et également par la commune pour diverses manifestations. Les travaux ont été fait par l'association, en accord avec la commune puisque dans les membres, certains sont peintres, plombier, et électricien. En ce qui concerne la demande de subvention exceptionnelle, celle-ci s'explique par l'augmentation des frais de ligue sur la saison 2025-2026, et la diminution de recettes comme des sponsors, et une animation (loto live) qui n'aura pas lieu courant mars, suite à l'interdiction des lotos live paru en janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de rembourser les matériaux utilisés lors des travaux dans l'espace de convivialité d'un montant de 2 000 €,
- Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Cette délibération est adoptée à 15 voix = pour, et 1 voix = contre
Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier 2026, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. DUCHÂTELET Fabrice

Était absent excusé : néant

Était absent et représenté : M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 15

Absents ayant donné procuration : 1

Délibération n° 2026/01/04

Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière départementale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la Fourrière Départementale pour l'année 2026. Le fonctionnement de la Fourrière Départementale, sise à Laval est confié à la SPA, qui par délégation de Service en assure également la gestion.

En l'absence de convention dûment validée, la Fourrière Départementale se réserve le droit de ne plus accueillir les animaux provenant de notre commune.

Le financement est assuré par les communes et est calculé de la façon suivante : 0.50 € par habitant, soit pour St Denis d'Anjou un montant de 768.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge Madame le Maire de signer la convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la Fourrière Départementale pour l'année 2026,
- Charge Madame le Maire de régler le mémoire dû.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier 2026, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. DUCHÂTELET Fabrice

Était absent excusé : néant

Était absent et représenté : M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 15

Absents ayant donné procuration : 1

Délibération n° 2026/01/05

Aide financière

MFR CFA Bernay en Champagne

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la MFR – CFA de Bernay en Champagne (72), tendant à obtenir une aide financière pour 1 élève de la commune scolarisé dans cette école et qui est en terminale, CAPA (agricole, métiers de l'agriculture agricole).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une aide financière de 75 Euros à la MFR - CFA de Bernay en Champagne (72),
- Charge Madame le Maire de verser cette aide financière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier 2026, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. DUCHÂTELET Fabrice

Était absent excusé : néant

Était absent et représenté : M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 15

Absents ayant donné procuration : 1

Délibération n° 2026/01/06

Aide financière

CFA Coiffure Sarthe

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande du CFA Coiffure Sarthe, tendant à obtenir une aide financière pour 1 élève de la commune scolarisé dans cette école et qui est en apprentissage dans le salon de coiffure « l'Atelier de Flo » à Saint Denis d'Anjou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une aide financière de 75 Euros au CFA Coiffure Sarthe, pour l'élève scolarisé dans cet établissement, et qui est en apprentissage dans le salon de coiffure « l'Atelier de Flo » à Saint Denis d'Anjou,
 - Charge Madame le Maire de verser cette aide financière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier 2026, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. DUCHÂTELET Fabrice

Était absent excusé : néant

Était absent et représenté : M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 15

Absents ayant donné procuration : 1

Délibération n° 2026/01/07

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de Château-Gontier (Mayenne)
Avis du Conseil Municipal sur le projet arrêté

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, par délibération n°DELCC2025_105-bis en date du 2 décembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé le bilan de concertation et l'arrêt du projet du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) conformément aux articles R.143-7 et L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

Madame le Maire rappelle également que l'élaboration du SCoT a été prescrit par le Conseil communautaire via la délibération n°CC-002-2024 en date du 6 février 2024.

La Commune de Saint Denis d'Anjou a été destinataire, comme l'ensemble des communes du territoire, du Schéma de Cohérence Territorial du Pays de CHÂTEAU-GONTIER, de l'ensemble du dossier comprenant :

- La délibération du Conseil communautaire portant le bilan de la concertation et l'arrêt du projet du SCoT ;
- Le bilan de concertation ;
- L'ensemble des pièces du dossier du projet de SCoT arrêté :
 - o Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S) ;
 - o Le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O) ;
 - o Le Diagnostic et l'état initial de l'environnement ;
 - o Le Rapport de justifications et évaluation environnementale ;
 - o Le Plan Climat Air Energie (P.C.A.E.T) – Programme d'actions ;
 - o Le Résumé Non Technique (R.N.T).

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, l'organe délibérant de l'organisme délibérant de l'établissement public prévu à l'article L.143-16 arrête le projet de SCoT et le soumet pour avis aux communes membres de l'établissement public.

Madame le Maire précise également qu'au terme de la consultation des personnes publiques associées (P.P.A), le projet du SCoT sera soumis à enquête publique, conformément à l'article L.143-22 du Code de l'Urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-4 du Code de l'Urbanisme, la commune doit émettre un avis au plus tard trois (3) mois à compter de la transmission du projet du SCoT.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le contenu général de ce document et de ses objectifs.

Entendu la présentation faite par Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ÉMET** un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territorial du Pays de CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne) ;
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne) ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.
Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier 2026, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. DUCHÂTELET Fabrice

Était absent excusé : néant

Était absent et représenté : M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 15

Absents ayant donné procuration : 1

Délibération n° 2026/01/08

Création de numéro de voirie, route de Varennes

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer des numéros de voirie, pour les futures parcelles constructibles, route de Varennes, et de l'aire de camping-cars. La maison juste avant les parcelles porte le numéro 12, en conséquence, les parcelles porteront le numéro : 14, 16, 18, 20, 22, 24 route de Varennes, et l'aire de camping-cars 26 route de Varennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

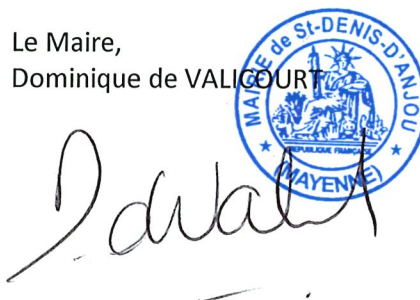
- Valide la numérotation des nouvelles parcelles soient : 14, 16, 18, 20, 22, 24 route de Varennes, et pour l'aire de camping-cars 26 route de Varennes,
- Charge Madame le Maire de transmettre cette délibération au service du cadastre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier 2026, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. DUCHÂTELET Fabrice

Était absent excusé : néant

Était absent et représenté : M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 15

Absents ayant donné procuration : 1

Délibération n° 2026/01/09

Convention commune / Clos de Saint Denis d'Anjou

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune et l'association « Les clos de SAINT DENIS D'ANJOU ». Cette association s'engage à valoriser et entretenir les clos dans le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

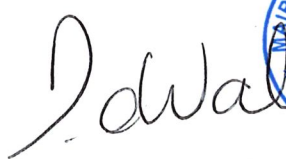
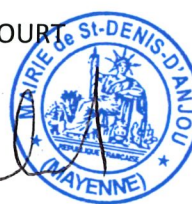
- Accepte le projet de convention entre la commune et l'association « Les clos de SAINT DENIS D'ANJOU »,
- Charge Madame le Maire de signer cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT

Convention

Commune Saint Denis d'Anjou / Clos de Saint Denis d'Anjou

Entre les soussignées :

La commune de Saint Denis d'Anjou, représentée par son Maire Mme Dominique De VALICOURT dûment autorisée par délibération de conseil municipal en date du 28 janvier 2026,

Et

L'association « Les Clos de Saint Denis d'Anjou » représentée par son Président M. Jean-Yves BACHELOT,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. Objet - Désignation :

La mairie met à disposition de l'association les clos suivants :

- Clos de la Mairie, section CD n° 386
- Clos du Goëlleux, section BW n° 204
- Clos de la Forge, section CD n° 340
- Clos du Cardon, section BW n° 157
- Clos des Halles, section BW n° 73
- Passage du Puits Morin
- Clos de l'Ecole, section CD n° 424
- Clos de l'Hospice, section CD n° 313
- Clos du Chapitre, section CD n° 429

2. Destination :

L'association s'engage à valoriser et entretenir ces clos suivant les statuts déposés en préfecture et selon les principes de la charte d'aménagement.

3. Durée- Résiliation :

Cette mise à disposition pendant une durée prévisionnelle égale à 3 ans à compter de la date de la signature de la présente convention pourra être révisée ou résiliée à tout moment à la demande de l'une des parties et donnera lieu, le cas échéant, à un avenant signé par chacune des parties. Celles-ci se retrouveront à la date du terme pour convenir d'un commun accord de sa prolongation ou non. Un délai de 3 mois sera accordé à l'association pour faire les démarches nécessaires à la résiliation.

4. Conditions financières :

La présente mise à disposition est expressément consentie à titre gracieux.

La mairie pourra soutenir financièrement les projets d'aménagements proposés par l'association. Ces projets devront être validés par le conseil municipal et la participation financière portera sur l'achat de matériaux, de végétaux et de mobiliers. (Dépenses d'investissement)

L'association s'engage à consacrer une grande partie de son budget dans la valorisation de ces clos et à apporter gracieusement une aide technique sous la forme d'un travail de réflexion, d'élaboration, d'entretien et de communication.

L'association gardera une partie de ses recettes pour les frais divers de gestion, pour la création d'évènements culturels et pour la participation à des ateliers de formation et d'acculturation de ses membres.

5. Obligations des parties :

La mairie s'engage à prévenir dans un délai raisonnable l'association de toutes décisions municipales concernant l'avenir de ces clos et de ses souhaits d'orientation

L'association s'engage à respecter les modalités de jouissance, d'usage et de destination de ces clos et de n'utiliser ceux-ci que dans le cadre des activités autorisées par la présente convention (Annexe 1/2/3)

- Respecter les lieux et le matériel mis à disposition
- Respecter les règles de sécurité
- De soumettre tous ses projets à la mairie pour validation avant travaux
- De souscrire une assurance responsabilité civile

Le.....

Le Président,

Le Maire,

Jean-Yves BACHELOT

Mme Dominique de VALICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier 2026, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. DUCHÂTELET Fabrice

Était absent excusé : néant

Était absent et représenté : M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 15

Absents ayant donné procuration : 1

Délibération n° 2026/01/10

Ouverture de crédits

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits 2026 dans la limite de 25 % des budgets précédents, pour pouvoir régler les factures pour l'aménagement de l'aire de camping-cars, l'aménagement de la rue du Chapitre, et l'installation des robots de tonte

Investissement dépenses :

212 /77 : Agencement et aménagement de terrain	350 000.00 Euros
2158/69 : Autres installations, matériel et outillage technique	8 000.00 Euros

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier 2026, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. DUCHÂTELET Fabrice

Était absent excusé : néant

Était absent et représenté : M. Antoine CHEVREUX représenté par Mme Brigitte GESLIN.

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 15

Absents ayant donné procuration : 1

Délibération n° 2026/01/11

Vente d'une bande de terrain

M. CHEVY Ronan

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de M. CHEVY Ronan souhaitant faire l'acquisition d'une bande de terrain jouxtant sa propriété route de Varennes. Cette bande de terrain serait d'environ 651 m² soit 226 m² en zone constructible et 425 m² en non constructible. Après négociation avec M. CHEVY Ronan, la commune vendrait celle-ci au prix de 7 000 €uros, sachant que les frais de notaire seraient à la charge de l'acquéreur. M. CHEVY Ronan s'engage également à remettre en état cette bande de terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la vente de la bande de terrain d'environ 651 m² au prix de 7000 €,
- Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Charge Maître FAGUER, notaire à Sablé sur Sarthe, d'établir l'acte notarié.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT

